

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS	RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	N°08
--	---	-------------

Direction : DGA / AD	Référence : SS / JG
Séance du : 02 DECEMBRE 2013	Rapporteur : Monsieur BERKESSE

OBJET : PROJET DE LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - CONCERTATION 2013 - AVIS

<p>Visa du Chef de service le</p>	<p>La Commission Mobilité 21, mise en place par le Gouvernement à l'automne 2012 par le Ministre chargé des Transports, a eu pour mission de préciser les conditions de mise en œuvre du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) et d'en hiérarchiser les grands projets.</p>
<p>Visa de Monsieur le Directeur Général des Services, le</p>	<p>La rapport de la Commission, produit en juin 2013, fait état de ceci :</p> <p><i>« La réalisation d'une ligne nouvelle entre Marseille, Toulon et Nice doit permettre de constituer un système ferroviaire performant pour la Région PACA, en reliant ces trois principales métropoles (3^e, 10^e et 5^e agglomérations françaises). Elle facilitera les déplacements à l'intérieur de la région, en haussant la qualité de l'offre de services ferroviaires.</i></p> <p><i>Elle contribuera à ouvrir la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les autres régions françaises, et à désenclaver l'Est de la région, en le reliant au réseau français à grande vitesse et plus généralement à l'arc méditerranéen Barcelone – Marseille – Gênes.</i></p> <p><i>D'un linéaire total de 200 km de ligne nouvelle entre Marseille et Nice et de 30 km entre Nice et la frontière italienne, le projet intègre le traitement des nœuds ferroviaires marseillais et niçois, dont la situation entrave d'ores et déjà le bon fonctionnement de nombreux services ferroviaires quotidiens et nationaux ».</i></p>
<p>Visa de l'Elu Délégué</p>	<p>En écho à la priorité donnée par le Gouvernement à l'amélioration du réseau existant, la Commission a ainsi classé en première priorité le traitement des nœuds ferroviaires azuréens, estimé à 4.2 milliards d'Euros.</p>
<p>Commissions :</p>	<p>Sur l'aire azurienne, l'objectif de cette priorité n°1 est de proposer avant 2030 un certain nombre d'aménagements portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une Ligne Nouvelle pour réaliser une « boucle ferroviaire » Nice – Sophia Antipolis – Cannes – Antibes – Nice, permettant d'accueillir un nouveau service TER et des liaisons TGV. <p>Cette boucle, qui permettra d'effectuer des trajets rapides, serait une alternative à la voiture et aurait pour vocation de désengorger le trafic routier sur l'autoroute A8. Aujourd'hui, plus de 41 000 personnes en moyenne rejoignent chaque jour la technopole Sophia Antipolis, principalement en voiture ou en bus. La présence de la « boucle ferroviaire » générerait un report vers les TER pour plus des deux tiers de ces déplacements.</p> <p>Cette nouvelle voie se matérialiserait « en aérien » sur l'actuelle ligne Cannes-Grasse, puis « en tunnel » jusqu'à la future gare aérienne de Breguières Sophia Antipolis (commune de Mougins) et se poursuivrait majoritairement « en tunnel » jusqu'à Saint-Laurent-du-Var, avec une incertitude sur le secteur de Sophia Antipolis (Biot et Valbonne), toujours à l'étude.</p>

- La création d'une gare nouvelle Nice Aéroport.
- La création d'une gare nouvelle à l'Ouest des Alpes-Maritimes dans le secteur des Bréguières – Sophia Antipolis.

Ce site est identifié comme étant la zone de chalandise la plus favorable dans la mesure où il permet la desserte du pôle majeur d'emplois de Sophia Antipolis, tout en étant à proximité des pôles urbains de Cannes, Antibes et Grasse.

Cette création s'associe aux nombreux projets de transports en commun sur le Département, notamment celui du Bus Tram sur Sophia Antipolis. En outre, la gare nouvelle permettra d'accompagner le développement des projets urbains et économiques locaux, tels que « Sophia 2030 » et la création de nouvelles ZAC.

- La création de voies à quai supplémentaires dans les gares de Cannes, Antibes et Nice ville.

Dans un deuxième temps, autrement dit en seconde priorité sur la période 2030 à 2050, seraient réalisés les aménagements suivants :

- La création d'une ligne nouvelle entre l'Est Var et la ligne Cannes Grasse.
- La création de la gare nouvelle Est Var au Muy.

La concertation, menée à l'automne 2011 et pour laquelle la CASA s'est positionnée en séance du Conseil communautaire du 23 décembre 2011, a permis de faire **évoluer le projet de Ligne à Grande Vitesse vers ce projet de Ligne Nouvelle**, donnant la priorité aux transports au quotidien. La phase d'information et de consultation, conduite dans le courant de l'automne 2013 sous l'égide du Préfet de Département, a pour objectif de présenter les résultats de cette évolution et de recueillir l'avis du public.

Conformément à cette échéance, le Directeur Régional adjoint de RFF est venu présenter, le 28 octobre 2013, les grandes lignes de ce projet aux Maires, Conseillers Généraux et Parlementaires du Département. La concertation va se poursuivre, en décembre 2013, auprès du public et des décideurs sur le tracé définitif qui sera adopté après la phase dite « Zone de Passage Préférentielle » :

le Comité de Pilotage du projet de Ligne Nouvelle, réuni le 23 septembre 2013 sous la présidence du Préfet de Région, a pris acte de la ZPP. Il s'agit d'une bande de territoire de 0.5 à 2km de large choisie en fonction des sensibilités environnementales des territoires et caractéristiques techniques. Elle correspond à une zone d'études retenue pour la recherche du meilleur tracé et sa validation a clôturé les études dites de « phase 1 », menées par Réseau Ferré de France.

Dans l'immédiat, il est proposé au Conseil communautaire d'acter le positionnement de la Communauté d'Agglomération en faveur de la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dans la mesure où sa création répond à un triple objectif :

1. Le désenclavement du Département dans ses liaisons vers l'Ouest de la région et la désaturation de la ligne littorale existante au bénéfice d'une desserte de la zone de Sophia Antipolis.

Il est à noter que le secteur Nice-Cannes (1^{re} phase) est prévu pour 2030 et que son prolongement jusqu'au Muy (2^e phase) est programmé pour 2050.

A cet effet, dans le cadre des études et notamment de la Déclaration d'Utilité Publique, il est demandé que soient intégrées les 2 phases du secteur azuréen, permettant d'avoir un tracé jusqu'au Muy.

2. La désaturation du secteur de la technopôle Sophia Antipolis, avec la desserte de la zone par la création de la future gare Ouest des Alpes-Maritimes Bréguières Sophia Antipolis. Elle contribuera à l'amélioration de la qualité de l'offre de transport, tout en offrant une véritable solution de mobilité durable.

Sur ce point, il convient de rappeler que dans la perspective du projet de Ligne à Grande Vitesse, le Conseil communautaire du 23 décembre 2011 a précisé dans l'avis émis que « le positionnement de la gare Ouest des Alpes-Maritimes dépendra de l'acceptation de la ou des communes concernées par l'implantation de cette gare ».

La commune de Mougins s'étant positionnée favorablement sur cette question, la Communauté d'Agglomération soutien cet emplacement.

3. L'intégration paysagère du tronçon Bréguières Sophia - St Laurent du Var, devra être réalisée entièrement en souterrain, sur les communes du territoire CASA concernées: Biot, Valbonne et Villeneuve-Loubet. Un soin tout particulier sera apporté aux traversées souterraines des sites naturels protégés, notamment du parc départemental la Brague concerné par l'aqueduc romain et des zones de développement économique ou fortement urbanisées, sans oublier l'intégration des problématiques liées aux différents Plans de Prévention des Risques.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des aménagements visant à traiter le nœud ferroviaire azuréen, tels que présentés dans les objectifs prioritaires donnés par le Gouvernement ;
- de confirmer l'utilité publique du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dans l'état actuel des études présentées ;
- d'exiger l'intégration des perspectives de la phase 2 dans les réalisations programmées sur la phase 1, ceci dans un souci de cohérence d'ensemble au bénéfice d'un secteur azuréen désenclavé ;
- d'acter le positionnement de la CASA en faveur de la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur et d'une gare sur le secteur des Bréguières ;
- d'exiger la mise en souterrain sur l'ensemble des ouvrages nécessaires à la réalisation de la Ligne Nouvelle sur le secteur Bréguières Sophia – St Laurent du Var, en raison de la présence de sites naturels protégés, des parcs départementaux et des zones de développement économique ou fortement urbanisées et en intégrant les problématiques liées aux différents Plans de Prévention des Risques.